

Quels sont les travaux qu'un jardinier Coopérateur peut faire, Pour vous permettre de réduire vos Impôts ?

Dans le cadre de la Déclaration Ministère de l'Économie SAP/504019498 de la Coopérative.

Liste des travaux autorisés par la législation (Code du Travail, D129)

Attention : le plafond par an et par foyer fiscal ne doit pas dépasser 10000 euros tous types de prestations cumulées

**Reduction
Fiscale
-50%**

Les travaux de jardinage

(Les travaux d'entretien de jardin sont limités à 5000€ par an et par foyer)

- Déneigement des abords immédiats de la maison
- Débroussaillage
- Retourner la terre
- Amender la terre
- Massif d'arbustes : bêchage et taille
- Haies : bêchage et taille
- Rosiers : bêchage et taille
- Taille des petits arbustes
- Protection des sols
- Protection des végétaux
- Paillage
- Entretien potager
- Broyages végétaux
- Traitement bio des végétaux
- Entretien du composteur
- Évacuations des déchets végétaux
- Engazonnement partiel
- Tonte du gazon avec ramassage
- Refleurissement
- Désherbage préventif et sélectif
- Désherbage des allées de circulation
- Ratissage
- Ramassage des feuilles
- Brûler les herbes sèches
- Répandre le gravier dans les allées
- Arrosage du jardin
- Ramasser les fruits des arbres du jardin
- Ramasser les légumes du potager
- Rentrer ou sortir les pots de fleurs
- Ranger du bois de chauffe

Les travaux de nettoyage

(Limités à 12 000 €/an et par ménage)

- Lessivage manuel et nettoyage des terrasses, murs et sols, fenêtres, portes, balcons, escaliers
- Lessivage des abords de la maison et vérandas,
- Nettoyage des meubles et mobilier de jardin, barbecues
- Évacuations et tri des déchets ménagers
- Nettoyage et désinfection des outils de jardin, du portail, du composteur du client
- Assurer le ménage et l'entretien intérieur du domicile

Les travaux de gardiennage

(Entretien, maintien et vigilance des résidences secondaires et principales limités à 10 000 €/an et par ménage)

- Ouverture, fermeture des volets
- Aérer la maison
- Rentrer le courrier
- Arroser les plantes intérieures et extérieures
- Repérer les dégâts des tempêtes
- En cas de dégâts, informer le client, appeler les artisans
- Allumer le chauffage
- Dépoussiérer la maison, contacter une femme de ménage

Les travaux de bricolage

(2 h consécutives maximum, limités à 500 € par an et par foyer)

Fabrication et installation

- De jardinières suspendues
- De cadres végétaux
- De supports à pots de fleurs multiples
- De nichoirs, volières, pigeonniers, poulaillers
- De bac à compost
- De jardinière en bois
- De support à végétaux grimpants
- De balançoire
- De support pour potager de terrasse et balcon
- Réparation de petites serres domestiques
- Installation et consolidation de balconnières
- Petite réparation de grillages et clôtures
- Pose de grillage anti-moustique aux fenêtres
- Mise en place d'un étendoir extérieur
- Montage d'abri-jardins en bois
- Montage de meubles de jardins
- Montage de meubles en kit
- Pose d'étagères
- Changement d'ampoules
- Remplacement de vitres
- Maintenance des portes et fenêtres
- Petite réparation des tuyaux d'irrigation
- Effectuer une retouche de peinture
- Monter une étagère murale
- Retirer les moisissures autour d'une fenêtre ou dans une salle d'eau, assurer l'étanchéité



Ne peuvent être considérés comme des petits travaux de jardinage

- Taille des vergers d'arbres à usage commercial - L'élagage et abattage au-dessus de 3,50 m - Les plantations d'arbres
- Les créations de jardins - Toute construction en dur: piscine, abri de jardin, véranda, puits
- Toute installation d'arrosage automatique, de clôture électrique
- Coupe de bois - Dessouchage- Toute vente de plantes ou produits pour le jardin